



ARRETE DE DELEGATION
A MONSIEUR FORTIN MICHEL
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire de SAINT-LEONARD,
Vu, l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020
Vu, mon arrêté de délégation en date du 26 septembre 2022

ARRETE

Article 1er : A compter du 10 novembre 2022, l'article 1 de mon arrêté en date du 26 septembre 2022 est modifié comme suit :

Il est chargé :

- des associations sportives
- du feu d'artifice

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Boulogne sur Mer
- Madame la Trésorière Principale

Saint-Léonard, le 22 novembre 2022

Le Maire,
Gwénaëlle LOIRE

